

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale N° d'enregistrement : Dossier complet le : Date de réception : 2017-ARĂ-DP-00876 27/11/2017 1. Infitulé du projet Rétablissement d'un profil en long de l'Ecoutay à MONTMEYRAN : Travaux de sécurisation des pipelines SPSE à la traversée du cours d'eau 2. Identification du (ou des) maître(s) d'auvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s) 2.1 Personne physique Prénom Nom 2.2 Personne morale Société du Pipeline Sud Européen Dénomination ou raison sociale GUILLET Fabien, chef du Service Ligne Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET 5 8 2 0 4 9 Forme juridique SA Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seulls et critères annexé à l'article R. 122-2 du cade de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie N° de catégorie et sous-catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Modification du profil en long sur 103 ml, suite à la création de 4 seuils bois (relevant 10 de la rubrique 3.1.1.0 / niveau déclaration) et de reprise des berges en techniques végétales. La rubrique 3.1.5.0 (destruction de frayères) est mentionnée à titre général, le parcours de terrain ayant mis en évidence le peu de sites favorables à la fraie sur le linéaire impacté par le projet.

#### 4. Caraciéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Suite à l'enfoncement du lit de la rivière Ecoutay, restauration du fond grâce à la mise en oeuvre de 4 petits seuils bois de dénivelée maximale 30 cm, avec reconstitution du lit en amont (remplissage avec des matériaux de nature et taille adaptées) et confortement des chutes à l'aide de quelques enrochements au pied de chaque seuil (4 x 1,2 ml en enrochements). Réalisation au voisinage des seuils de fascines en pied de berge, prolongées par de l'enherbement et des boutures de saules sur le reste de la berge (4 x 10ml).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11	4.2 Objectifs du projet
THE STATE OF THE S	Les pipelines (3 lignes) traversent l'Ecoutay en 2 points. Le site amont (1 ligne) a connu un enfoncement du lit important (environ 1 m). Les travaux proposés ont pour objectif de reconstituer un recouvrement suffisant de la canalisation afin d'assurer la sécurité de l'installation au franchissement de l'Ecoutay. Les lignes aval ne nécessitent pas d'intervention particulière.
新工事を要して	
1100年110日	4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
	Travaux prévus sur une durée de 3 semaines. Enlèvement des embâcles dans le lit mineur depuis les berges. Réalisation de 4 seuils bois depuis les berges et le lit mineur, reconstitution du fond, mise en place des fascines et des plantations en berge.
新聞 (	4.3.2 dans sa phase d'exploitation
	La phase d'exploitation concerne uniquement le transport de pétrole brut dans les pipelines et non le cours d'eau.
	and the second of the second second of the s

	nentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'aui	
	•	
	projet et superficie globale de l'opération - préci deurs caractéristiques	ser les unites de mesure utilisées  Valeur(s)
Hauteur des seuils	s+ boutures de saules + enherbement) (aménagement des chutes)	0,30m 4 x 10 ml x 2 berges = 80 ml total 4 x 1,2 ml = 4,8 ml entre 100 et 104 ml
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long	o'"_Lato'"_
<b>d'implantation</b>	ti, et lien. Anti il il ilieni il il iliini liini il ilini iliini iliini iliini iliini iliini iliini iliini ili	4°59'09"E Lat. 44°50'51"N 4°59'11"E Lat. 44°50'47"N
	Joignez à votre demande les annexes n°	2 à 6
<ul> <li>4.7 S'agit-il d'une modification/exter</li> <li>4.7.1 Si oul, cette installation environnementale?</li> <li>4.7.2 Si oul, décrivez sommairem différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été au</li> </ul>	e projet et	nt? Oul Non X alvation Oul Non

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

# 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?			Pas d'information
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	$\boxtimes$		L'Ecoutay T1 (code 26CRENar0021, voir annexe 7)

à vol d'oiseau : il s'agit du site ors", qui s'étend sur les reliefs du
nce ?
_

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez com	oléter le tableau suiva	ni:		De quelle nature ? De quelle importance ?
Inciden	ces potentielles	Oui	Non	Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		$\boxtimes$	
Nessones	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	X		Le projet nécessitera l'apport de matériaux pour la reconstitution du fond.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		Perturbations liées à la phase travaux uniquement, identifiées et prises en compte dans le dossier Loi sur l'Eau Aucune perturbation en phase d'exploitation
Milleu nature			X	Absence d'incidence du fait de la distance (6,5 km) et de la position du site en amont hydraulique de la zone de travaux.

M				
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	_	X	·
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	$\boxtimes$		Zone inondable de l'Ecoutay
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	$\boxtimes$		Circulation des engins pendant la phase travaux uniquement.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? ·	$\boxtimes$		Circulation des engins pendant la phase travaux uniquement.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concemé par des nuisances olfactives ?		$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X		Circulation des engins pendant la phase travaux uniquement.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Poussière issues de la circulation des engins pendant la phase travaux uniquement.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		$\boxtimes$	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	Absence d'atteinte du fait de l'éloignement du site.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X		Circulation des engins le long des parcelles agricoles durant la phase travaux uniquement.
approuvés	ences du projet identi ? Non X Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
				-
6.3 Les incide	nces du projet Identifi	ées au	6.1 sc	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
	Non X Si oui, décr			
			44.51 mp+11514	

n	.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les e égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joir ne annexe traitant de ces éléments) :	ndre
pr	esures d'évitement technique : les conditions d'écoulements de l'Ecoutay ont permis de faire le choix d'une intervention ivilégiant les techniques végétales. esures de réduction : Voir annexe 9	
	7. Auto-évaluation ((aculiatit)) u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	on
8	8. Annexes  1.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA nº14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	$\boxtimes$
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	$\boxtimes$
3	paysage lointain;	$\boxtimes$
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	$\boxtimes$
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	$\boxtimes$

# 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

Annexe 7 : Descriptif de la zone humide Ecoutay T1 Annexe 8 : Diagnostic du site au droit des pipelines

Annexe 9: Mesures de réduction des incidences en phase travaux

# 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Fos sur Her

le,

27.11. 817

Signature

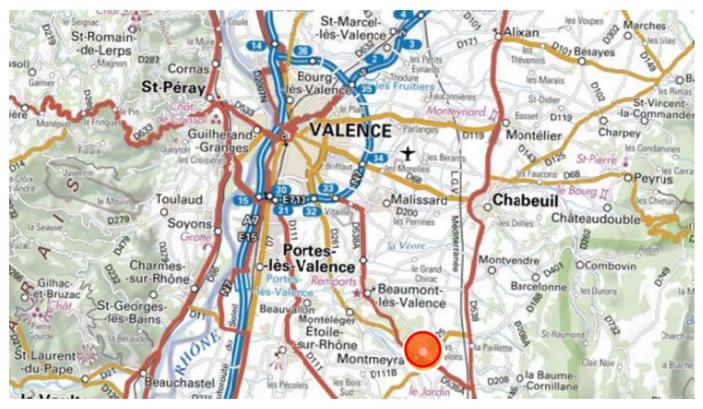
SOCIÉTÉ DU PIPELINE SUD EUROPÉEN

Service SEL

B.P. 14 - 13771 FOS SUR MER CEDEX Tél. 04 42 47 78 14

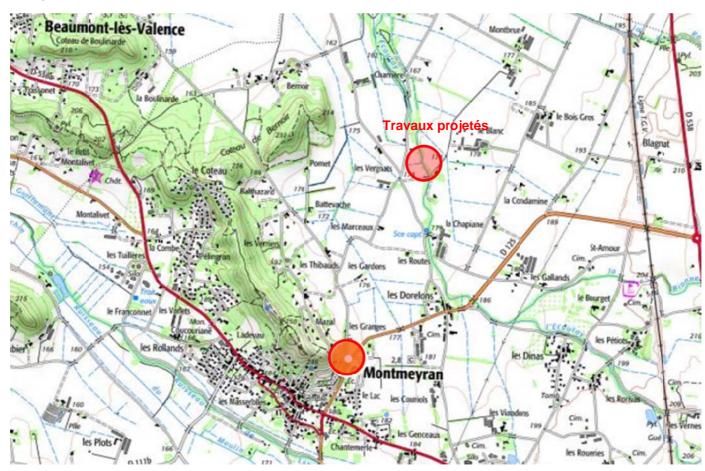
Fax. 04 42 05 15 70

Figure 1 : Localisation générale



Extrait Géoportail / Echelle : 1/250 000

Figure 2: Plan de situation



Extrait Géoportail / Echelle: 1/33 333

Travaux projetés

Figure 3 : Extrait cadastral sur fond photographique aérien

Extrait Géoportail / Echelle : 1/ 4 000

# Photographies du site des travaux (date des prises de vues 02/12/2016)

Localisation des prises de vues





P1 : Vue du cours d'eau (vers l'aval) au droit du franchissement de la canalisation PL1



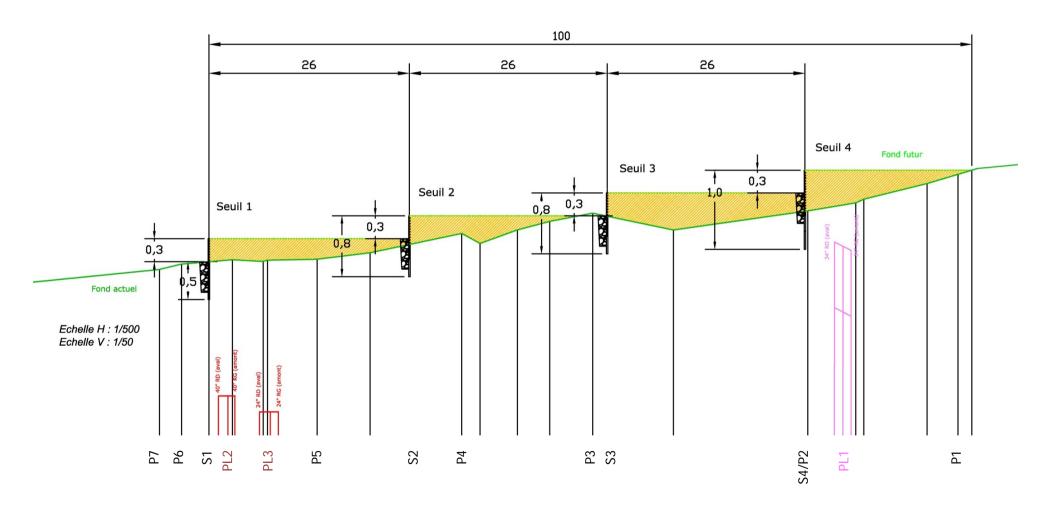
P2: Vue du cours d'eau (vers l'aval) au droit du franchissement des canalisations PL2/PL3



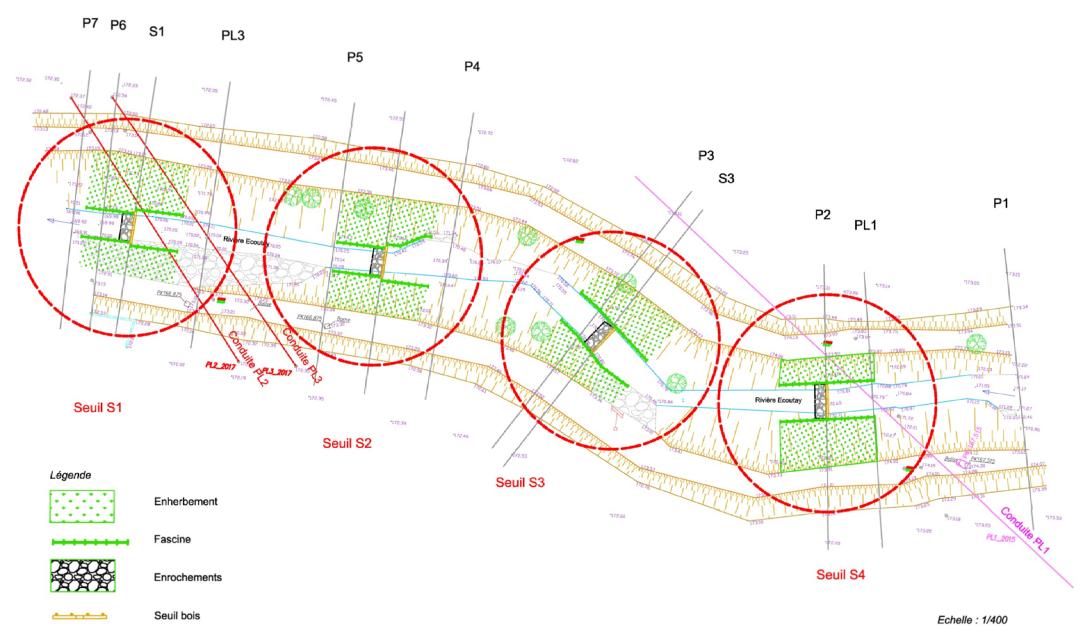
P3 : Vue générale du lit majeur et de la berge gauche (merlon arboré).

Figure 4 : Plan et coupes - Intervention Ecoutay (26)

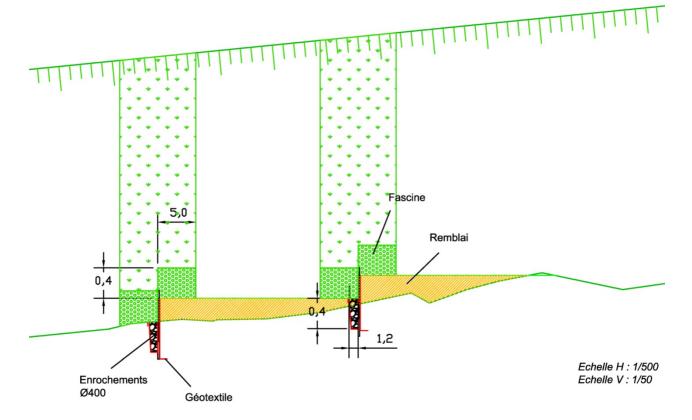
# Coupe longitudinale (générale)



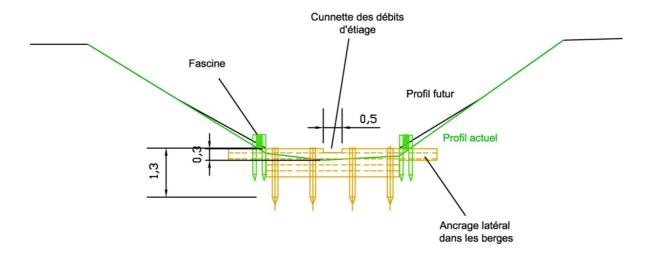




# Coupe longitudinale des seuils (détail)

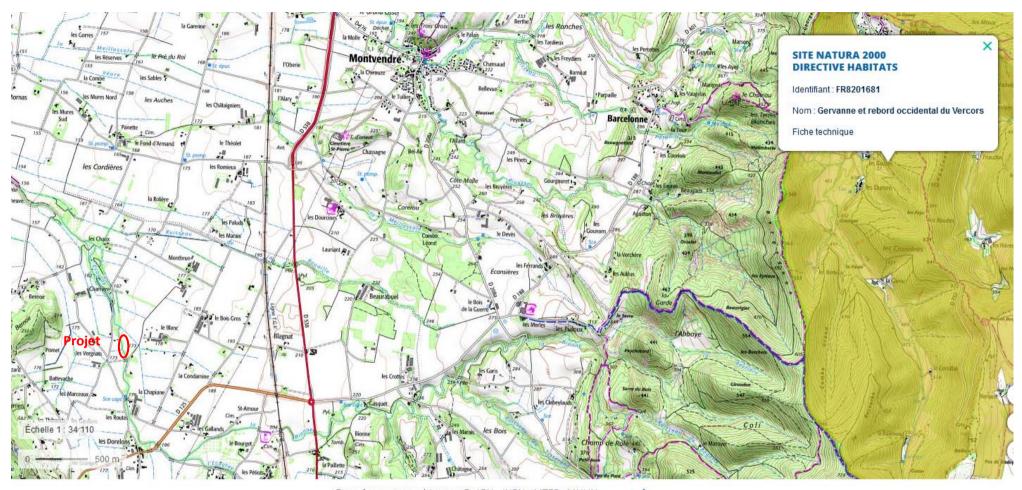


# Coupe transversale d'un seuil (principe) depuis l'amont



Echelle H : 1/100 Echelle V : 1/100

# Position du projet par rapport aux zones Natura 2000 - - Extrait du géoportail



# l'Ecoutay T1

#### 1 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

#### 1.1 - Identification de la zone humide

Nom de la zone : l'Ecoutay T1

Autre nom:

Code hydrographique: 26CRENar0021

Nom du grand ensemble :

Localisation de la zone humide :

**Coordonnées Lambert II:** X 809354.0654 Y 1986790.455

Altitude moyenne (m): 300

**Remarques:** 

1.2 - Auteur de la fiche

**Organisme:** CREN

**Coordonnées:** 04.75.36.30.59

Date d'établissement de la fiche : 09/07/2009

**Remarques:** 

1.4 - Principales références bibliographiques

#### 2 - DELIMITATION DE LA ZONE HUMIDE ET DE L'ESPACE DE FONCTIONNALITE

### 2.1 - Critères de délimitation de la zone humide

Critères utilisés : — hydrologie (balancement des eaux, crues, zones d'inondation, fluctuation de la nappe)

- présence ou absence d'une végétation hygrophile

**Contacts:** 

**Remarques :** Le milieu cartographié se situe en bord de cours d'eau, de ce fait la

présence d'espèces hygrophiles est complétée par le critère hydrologie qui englobe le lit majeur des cours d'eau. Le tronçon a été délimité d'après la présence d'une végétation hygrophile tout en tenant compte du

critère hydrologie lequel sous entend une prise en compte de la

topographie.

### 3 -DESCRIPTION DU BASSIN VERSANT ET DE LA ZONE HUMIDE

#### 3.1 - Bassin versant de la zone humide

# 3.2 - Présentation de la zone humide et de ses milieux

Superficie de la zone humide (ha): 19.13

Longueur d'une zone humide bordant un cours d'eau (km) : 1.9

# Types de milieux Corine Biotope

**COURS DES RIVIERES** 

Voiles des cours d'eau

Forêts de Peupliers riveraines et méditerranéennes

Phragmitaies

**Typhaies** 

**VERGERS D'ARBRES FRUITIERS** 

Plantations de Robiniers

# 4 - FONCTIONS ECOLOGIQUES, VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES, INTERET PATRIMONIAL

#### 4.1 - Fonctions hydrobiologiques

Critère

expansion naturelle des crues (contrôle des crues; écrêtement des crues; stockage des eaux de crues; prévention des inondations)

**Justification** 

il est à noter que dans les secteurs de bas-plateaux, ces prairies ont perdu une partie de leur rôle hydrologique de par des aménagements ayant réduits leurs surfaces. Leur rôle dans le recyclage et le stockage des éléments nutritifs entraînant une amélioration potentielle de la qualité de l'eau est également souvent amoindri de par les travaux hydrauliques agricoles du passé (recalibrage et canalisations des écoulements, création de plans d'eau).

Critère

fonctions d'épuration (rétention de sédiments et de produits toxiques; recyclage et stockage de matière en suspension; régulation des cycles trophiques par exportation de matière organique; influence sur les cycles du carbone et de l'azote)

**Justification** 

il est à noter que dans les secteurs de bas-plateaux, ces prairies ont perdu une partie de leur rôle hydrologique de par des aménagements ayant réduits leurs surfaces. Leur rôle dans le recyclage et le stockage des éléments nutritifs entraînant une amélioration potentielle de la qualité de l'eau est également souvent amoindri de par les travaux hydrauliques agricoles du passé (recalibrage et canalisations des écoulements, création de plans d'eau).

#### 4.2 - Fonctions biologiques

Critère

connexions biologiques (continuité avec d'autres milieux naturels), zone d'échanges, zone de passages, corridor écologique (faune, flore)

**Justification** 

il est à noter que dans les secteurs de bas-plateaux, ces prairies ont perdu une partie de leur rôle hydrologique de par des aménagements ayant réduits leurs surfaces. Leur rôle dans le recyclage et le stockage des éléments nutritifs entraînant une amélioration potentielle de la qualité de l'eau est également souvent amoindri de par les travaux hydrauliques agricoles du passé (recalibrage et canalisations des écoulements, création de plans d'eau).

#### 4.3 - Valeurs socio-économiques

**Critère** production biologique (pâturage; fauche; sylviculture; aquaculture; pêche; chasse)

Justification et production de matière première: l'eau pour les cultures

Critère intérêt pour les loisirs/valeurs récréatives

Justification présence de sentiers pédestres et pédagogiques

#### 4.4 - Intêret patrimonial

Critère HABITATS

**Justification** les ripisylves et canaux agricoles végétalisés peuvent remplir une fonction patrimoniale importante de sauvegarde de la biodiversité (floristique, faunistique).en effet, dans un

contexte de plaine alluviale totalement dégradée par l'agriculture intensive, ce sont souvent les derniers vestiges de la richesse de la zone humide, où se concentrent et peuvent se développer de nombreuses espèces, parfois remarquables ou protégées.

### 5 - STATUTS ET GESTION DE LA ZONE HUMIDE

#### 5.1 - Autres inventaires

#### **Autres inventaires:**

5.2 Principaux statuts de protection

**Statut** Secteur identifié SDAGE

Remarque

# 6 - EVALUATION GENERALE DU SITE

6.1 -Intérêt patrimonial majeur (faune, flore, habitats...)

Habitats fortement dégradés

- ·Mosaïque d'habitats et d'espèces
- ·Rôle d'écotone au sein d'un complexe écologique local

Données générales L'Ecoutay (26)

Commune : Montmeyran Département : Drôme - 26

PK: 167.515 (PL1) / 166.875 (PL2 &3)

Cours d'eau : l'Ecoutay

Bassin versant drainé : 23,1 km²

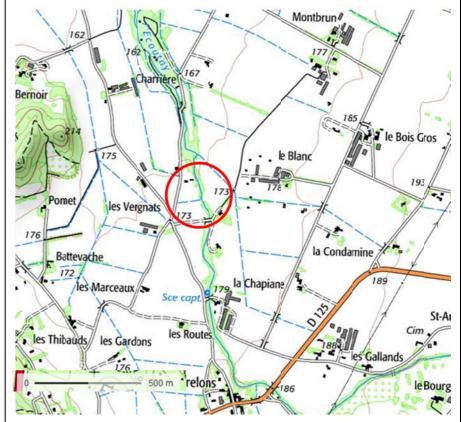
Environnement:

Rive gauche : culture/ habitats diffus Rive droite : prairie/pâture/ habitat

diffus

Cadre réglementaire : Présence d'eau : oui

Tracé sur carte IGN : trait plein



Source: Géoportail

#### Caractérisation du cours d'eau

Largeur en gueule: 17.3 m Pente longitudinale: 0,3 à 0,9% (d'après IGN)

Largeur en fond : 4.30 m

Hauteur de berge : 2.80 m (valeurs moyennes d'après les relevés historiques au droit de PL1

Hberge actuelle: 3.50 m PL2/PL3, et actuelle au droit de PL1)



Vue générale vers l'aval au franchissement PL1



Vue générale vers l'aval au franchissement PL2/3 (la flèche indique la borne repère SPSE)

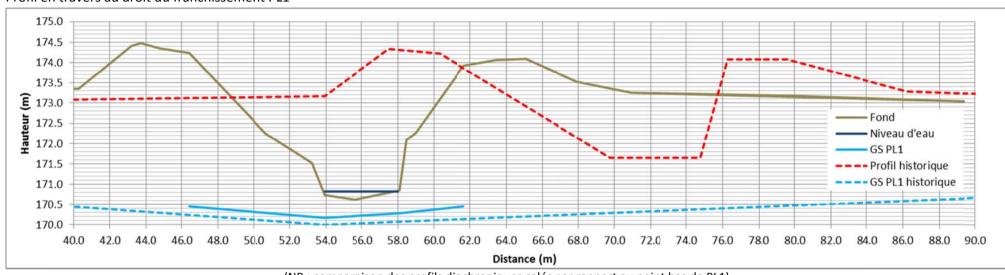
Cours d'eau endigué par des merlons dressés sur chaque berge, de 1m de hauteur moyenne par rapport au TN. Profil de berge très raide, berges enrochées sur un linéaire plus large que les franchissements SPSE.

Tracé du cours d'eau rectiligne avec un profil en travers régulier au droit des 2 franchissements. Cours d'eau très légèrement sinueux entre ces deux franchissements, offrant quelques diversités d'écoulement.

Faciès d'écoulement rapide (type radier/ plat courant), lame d'eau de 10 à 20 cm, avec localement développement, à la faveur d'une micro sinuosité et présence de blocs, de petites fosses (40 cm de profondeur) et bancs de dépôts associés (cailloux fins à grossiers), entre PL1 et PL2/3.

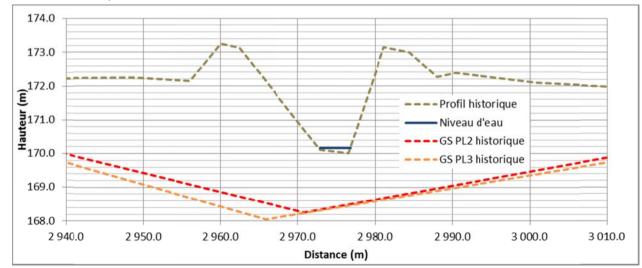
# Caractérisation du cours d'eau (suite)

Profil en travers au droit du franchissement PL1



(NB : comparaison des profils diachroniques calés par rapport au point bas de PL1)

Profil en travers au droit du franchissement PL2/PL3



#### Caractérisation du cours d'eau (suite)

#### Nature des fonds:

Cailloux fins majoritaires avec localement des dépôts plus grossiers (dépôts exondés).

**Ripisylve** : Berges déboisées à hauteur des canalisations SPSE, favorisant le développement de ronces et diverses herbacées. Berges et merlons globalement boisés : robinier majoritaire, érable, chêne,...

#### Nature et intensité des désordres

#### Désordres visibles identifiés :

Déstabilisation des enrochements de berges : phénomène localisé, avec sous cavage de 20 cm et larges interstices entre les blocs.

Fragilisation des berges : pied de berge vertical (sur 0,5 à 0,8 m) et à nu sur PL1/2-3, affaissement de la berge visible dans le talus sur 5 ml à PL2-3 rive gauche.

Absence de sabot visible sur certains enrochements (entre PL1 et PL2/3).

*Embâcle* en aval immédiat du franchissement PL1, troncs en travers du cours d'eau et couchés le long des berges. *Arbres menaçants* à proximité de PL2-3.

En l'absence de données topographiques, les désordres au droit de PL2/3 apparaissent assez limités. Cet état a été confirmé par les levés complémentaires réalisés en 2017.

Par ailleurs, on ne relève pas de signe d'incision récente du lit.

### Illustration des désordres au droit et à proximité des franchissements SPSE



Embâcle en aval de PL1



Blocs déstabilisés entre PL1 et PL2/3



Berges raides et fragilisées



Arbres menançants à proximité des franchissements

#### Diagnostic de fonctionnement

La comparaison des profils 2015 et historiques met en évidence :

- l'enfoncement du fond du lit d'environ 1 m au droit de PL1, avec un recouvrement actuel au droit de PL1 limité à 0,4 m. Au droit de PL2/3 le recouvrement est satisfaisant au regard des données de 2017,
- un décalage du tracé en plan d'environ 16 m : cette constatation parait toutefois peu réaliste, elle pourrait provenir plutôt d'un décalage du repère métrique le long des conduites,
- une dénivelée de 1,50 m en 75 m, soit une pente de 2 % entre les profils historiques amont PL1 et aval PL2/3. Cette pente n'est pas cohérente avec la pente moyenne du lit majeur, même s'il est identifié un accroissement local de la pente longitudinale sur ce tronçon de rivière (1% en aval contre 0.3 à 0.5% en amont).

La présence des merlons en sommet de berges contraint le cours d'eau en crue qui ne peut dissiper son énergie dans le lit majeur. La dissipation de l'énergie se fait donc par érosion des berges et du lit, plus spécifiquement du lit sur le secteur des franchissements SPSE.

Cet enfoncement du lit est certainement à l'origine des autres dysfonctionnements identifiés (berges très raides, profil en travers encaissé, déstabilisation des pieds de berges naturelles et enrochées,...).

La dénivelée est forte entre PL1 et PL2/3 mais la consultation des bases de données usuelles (carte de Cassini, état-major, profils des grandes forces hydrauliques) n'apporte aucune explication sur la présence/disparition d'un ouvrage éventuel. Le syndicat de rivière (SMBVV) confirme également qu'aucun ouvrage en travers n'a été détruit sur ce tronçon.

# 4 Mesures préventives et correctives

# 4.1 Objectifs

Les mesures préventives et correctives visent à compenser les incidences négatives à court terme ou à long terme d'un projet, en proposant des moyens d'équilibrer globalement les préjudices éventuels subis par l'environnement, celui-ci étant pris au sens large du terme.

# 4.2 Mesures à observer pendant la période de travaux

Afin de réduire l'impact du projet, en particulier sur la biocénose aquatique et terrestre, il conviendra d'effectuer les travaux avec un minimum de précautions :

Tableau 8 : Mesures de réduction des incidences pendant les travaux

Phasage adapté et	
cohérent du chantier	- Le déroulement du chantier se fera <b>en période de basses eaux</b> , soit août- septembre, afin de limiter l'impact des travaux sur la faune aquatique (l'intervention se fera en dehors des périodes de reproduction et de frai), sur la végétation, et d'éviter les risques de crues.
Protection préliminaire du milieu aquatique	<ul> <li>Une pêche de sauvegarde sera réalisée au démarrage du chantier.</li> <li>Une protection contre le départ de fines de type « bottes de pailles » ou filtre géotextile devra être déployée par sécurité à l'aval de la zone des travaux, pour intercepter au mieux les matériaux mis en suspension.</li> </ul>
	<ul> <li>Travailler dans la mesure du possible en dehors de la zone d'écoulement des eaux : par la mise en place soit d'un merlon temporaire, soit d'un tuyau de collecte des eaux, de façon à prévenir les venues d'eau au droit des engins.</li> <li>Limiter les emprises décapées et la largeur du couloir du chantier au minimum après bornage préalable, et prévoir la revégétalisation des emprises terrassées dès que possible afin de ne pas accroître inutilement la poussière et les risques d'érosion.</li> <li>Implanter les aires de stationnement et d'entretien du matériel de chantier, de stockage des matériaux, en dehors du lit du cours d'eau.</li> <li>Prendre toutes dispositions par les entreprises chargées des travaux pour éviter l'emportement de matériaux ou d'objets en cas de crue et pour assurer la sécurité du chantier : surveillance météo, et évacuation du chantier en dehors de la zone inondable en cas d'alerte.</li> <li>Les engins nécessaires aux travaux devront avoir fait l'objet d'une révision permettant de garantir l'absence de fuite de lubrifiants, hydrocarbures ou liquides hydrauliques.</li> <li>Les déchets produits par le chantier devront être évacués journellement hors du cours d'eau, y compris les troncs sciés qui seront déposés au-delà des digues.</li> </ul>

Le permissionnaire est par ailleurs tenu d'informer le service chargé de la police de l'eau et des milieux aquatiques de la date de démarrage et d'achèvement des travaux. Le représentant de la MISE pourra être informé des réunions de chantier et s'y joindre afin de valider sur place la bonne prise en compte des présentes recommandations.

Ces mesures sont reprises dans les marchés de travaux.

# 4.3 Accès pressentis

L'accès chantier sera effectué préférentiellement en rive gauche, soit par l'accès nord depuis la voie communale en longeant la bordure du champ, soit par l'accès sud en utilisant la bande de passage le long de la digue. Compte tenu de la hauteur des berges, une piste pourra être créée à hauteur du franchissement SPSE pour descendre une mini-pelle dans le lit.

Figure 13 : Accès en phase chantier

Echelle: 1/2000



Source : IGN Géoportail

# 4.4 Mesures à l'issue des travaux

A l'issue des travaux, il sera procédé :

- au complet nettoyage du chantier,
- à la remise en état des berges et du lit, et plus généralement de toutes les surfaces circulées,
- à la destruction des pistes d'accès, et la remise en état des berges si celles-ci venaient à être détériorées,
- à la plantation de végétaux adaptés (enherbement des surfaces à nu en dehors de la zone stricte du projet si elles venaient à être dégradées).